

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 245**4 avril 2001****SOMMAIRE**

ALS Invest S.A., Luxembourg	11743	Louisiane S.A., Luxembourg	11723
Anea S.A., Luxembourg	11760	Lux-Tecnoclean, S.à r.l., Luxembourg	11725
Anea S.A., Luxembourg	11760	Lux-Tecnoclean, S.à r.l., Luxembourg	11725
Athéna Consulting S.A., Luxembourg	11714	Luxcap S.A., Luxembourg	11723
Autoplex International S.A., Luxembourg	11752	Luxmarine S.A., Luxembourg	11726
Canalville S.A., Livange	11737	M.A.H. Investments S.A., Luxembourg	11726
Canalville S.A., Livange	11738	Marbrerie Mosar, S.à r.l., Differdange	11726
Copain Holding S.A., Luxembourg	11738	Marcuni S.A., Luxembourg	11727
Copain Holding S.A., Luxembourg	11739	Maslet S.A., Luxembourg	11727
Duplitape S.A., Luxembourg	11739	Maslet S.A., Luxembourg	11727
Ekbacken Holding S.A., Luxembourg	11731	Matrix Holdings S.A., Luxembourg	11726
Fininde S.A., Luxembourg	11734	MB Ventures Capital S.A., Luxembourg	11728
Globaltel International S.A., Luxembourg	11716	Medcon S.A., Bereldange	11728
Globaltel International S.A., Luxembourg	11716	Megatown Holding International S.A., Luxem- bourg	11729
Interomnium S.A., Dudelange	11715	Metal Service S.A., Bettange-sur-Mess	11742
Interomnium S.A., Dudelange	11715	Misure S.A., Luxembourg	11743
InterTransact S.A., Luxembourg	11716	MM Invest S.A., Pétange	11743
Irepa Research & Patents S.A., Luxembourg	11717	MM Invest S.A.H., Pétange	11743
ISAPE S.A.H., Luxembourg	11718	Mocater S.A., Luxembourg	11745
Isoltra International S.A., Luxembourg	11717	Mokeda S.A., Luxembourg	11728
Isoltra International S.A., Luxembourg	11717	Mokeda S.A., Luxembourg	11728
Ithaque Holding S.A., Luxembourg	11720	Mondo Pasta S.A., Differdange	11745
Ithaque Holding S.A., Luxembourg	11720	Mondo Pasta S.A., Differdange	11745
Ithaque Holding S.A., Luxembourg	11720	Nifea Holding S.A., Luxembourg	11745
J.E.M. Investments S.A., Luxembourg	11719	Niramore International S.A.H., Luxembourg	11744
Jeppsson S.A., Luxembourg	11721	Niramore International S.A.H., Luxembourg	11744
K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	11722	Niramore International S.A.H., Luxembourg	11744
Katto Financial Holding S.A., Luxembourg	11715	Nordessa S.A., Luxembourg	11746
Kekkonen S.A.H., Luxembourg	11719	Northern Beach S.A., Luxembourg	11746
Lambert International S.A., Luxembourg	11722	Occimed, S.à r.l., Luxembourg	11747
Layers Holding S.A., Luxembourg	11723	Occimed, S.à r.l., Luxembourg	11747
Lesange S.A., Luxembourg	11721	Office Central du Prêt Hypothécaire S.A., Capel- len	11748
Lesange S.A., Luxembourg	11721	Office Central du Prêt Hypothécaire S.A., Capel- len	11748
Lidbag S.A., Luxembourg	11722	Okeina S.A., Luxembourg	11747
Lifetime Immobilière S.A., Luxembourg	11723	P.L.I. Luxembourg S.A., Bascharage	11753
Linseed S.A., Luxembourg	11724	P.L.I. Luxembourg S.A., Bascharage	11753
Linseed S.A., Luxembourg	11724	Palfijn Rest Invest S.A., Luxembourg	11749
Lobisk S.A., Luxembourg	11720		
Locachat, S.à r.l., Luxembourg	11722		
Looknbuy.com, S.à r.l., Luxembourg	11724		

Palmetto S.A., Luxembourg	11749	Rhode Island (Holding) S.A., Luxembourg	11754
Palmetto S.A., Luxembourg	11749	Rigby S.A.H., Luxembourg	11756
Parking de Kirchberg S.A., Luxembourg	11748	Rocado S.A., Luxembourg	11756
Parteuropa S.A.H., Luxembourg	11742	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	11758
Pedimed S.A., Mondercange	11750	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	11758
Pedimed S.A., Mondercange	11750	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	11758
Pedross International A.G., Luxembourg	11751	Roscoff Holding S.A., Luxembourg	11757
Pedross International A.G., Luxembourg	11752	Rowa S.A., Dudelange	11753
Pharmaceutical & Medical Development S.A., Luxembourg	11750	S.D.B. International, Luxembourg	11757
Plastics International Luxembourg S.A., Pétange ..	11752	Salux S.A.H., Luxembourg	11714
Plastics International Luxembourg S.A., Pétange ..	11752	Sasib Tobacco International S.A., Luxembourg ..	11759
Polyma & Polycolor S.A., Esch-sur-Alzette	11747	SCI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11727
Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	11715	Scoreno S.A., Luxembourg	11759
Profitrust Investment Advisory Company S.A., Luxembourg	11754	Siland S.A., Rombach/Martelange	11718
Proforlux S.A., Luxembourg	11749	Skyland Properties S.A., Luxembourg	11759
Program Holding S.A., Luxembourg	11755	Skyland Properties S.A., Luxembourg	11759
Program Holding S.A., Luxembourg	11755	Smart, GmbH, Luxembourg	11755
Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg ..	11754	Société Civile Immobilière MDM, Foetz	11750
Proton Investment S.A., Luxembourg	11755	Sodexho Luxembourg S.A., Strassen	11746
Real Estate Marketing, S.à r.l., Luxembourg	11756	Sodexho Senior Service S.A., Strassen	11758
Reply Europe, S.à r.l., Luxembourg	11756	Solucare S.A., Strassen	11760
Rether Finance S.A., Luxembourg	11757	Sormiou, S.à r.l., Luxembourg	11729
		Souimanga Company S.A., Luxembourg	11731

SALUX S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 23.844.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 2. März 2000

- Fraülein Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, ist als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Frau Johans, die ihr Mandat niedergelegt hat, kooptiert. Ihr Mandat wird anlässlich der ordentlichen Generalversammlung von 2003 verfallen.

Luxemburg, den 2. März 2000.

Für beglaubigten Auszug
SALUX S.A., Holding-Aktiengesellschaft
Unterschrift / Unterschrift
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59183/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ATHENA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.224.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 28 septembre 2000, enregistré à Luxembourg le 16 octobre 2000, volume 545, folio 5, case 10, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Conseil d'administration

A démissionné:

Monsieur Dominique Ransquin, licencié et Maître en sciences économiques et sociales, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

A été coopté par le conseil (en vertu de l'article 6-2 des statuts):

Monsieur Gaston Schoux, administrateur de sociétés, demeurant à Nospelt, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(59315/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société le 3 janvier 2001

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société PRO.FO.MIC. S.A., tenue à Luxembourg, le 3 janvier 2001, que:

La société PRO.FO.MIC. S.A. résilie les contrats d'agent financier conclus avec la BANCA DI ROMA INTERNATIONAL ayant siège au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, relatifs aux emprunts obligataires privés suivants, avec un préavis de 30 jours à partir de la réception d'une lettre adressée à ce sujet en date du 4 janvier 2001 à ladite Banque:

- a) emprunt de EUR 335.700, durée 01.10.1999 - 31.12.2005, émis en date du 01.10.1999
- b) emprunt de EUR 420.000, durée 03.05.2000 - 31.12.2005, émis en date du 03.05.2000.

Le nouvel agent financier chargé d'assurer le service financier relatif auxdits emprunts sera la BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA INTERNATIONAL S.A., ayant siège aux 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à laquelle pourront s'adresser les porteurs des obligations pour le paiement du principal ainsi que des intérêts dus aux échéances.

Pour extrait sincère et conforme
La Société
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 551, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20827/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2001.

INTEROMNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 97, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la société
Signature

(59089/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

INTEROMNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 97, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la société
Signature

(59088/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.223.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 538, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A.
Signature

(59102/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

GLOBALTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.955.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 29 août 2000

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 7 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Nasir Abid, administrateur de sociétés, demeurant 4, rue du Mont Saint-Jean à L-3652 Kayl, qui portera le titre de Président Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59061/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

GLOBALTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 août 2000 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel Coheur de son poste d'Administrateur et Administrateur Délégué et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur:

Monsieur Nasir Abid, Administrateur de sociétés, demeurant 34, rue du Mont Saint-Jean à L-3652 Kayl.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59062/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

InterTransact S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 77.327.

Im Jahre zweitausend, den sechzehnten Oktober.

Versammelte sich die Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft InterTransact S.A., mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. August 2000, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 77.327.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand unter dem Vorsitz von Herrn Gert Rautenberg, Kaufmann, wohnhaft in L-7302 Steinsel, in der Acht 16, statt.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Jan Lux, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Schützenstrasse 12.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Ronald Knecht, IT-Berater, wohnhaft in D-60594 Frankfurt, Diesterwegstrasse 22.

Der Präsident erklärte dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft InterTransact sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den Stimmzähler gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste wird ersichtlich, dass alle 7.000 stimmberechtigten Aktien in der gegenwärtigen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1. Ernennung von Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Könenerstrasse 89 zum Geschäftsführer («administrateur-délégué») mit alleiniger Unterschrift.

Die Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Stephan Jeandey zum Geschäftsführer («administrateur-délégué») zu ernennen.
 Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz der Gesellschaft, Datum wie eingangs erwähnt.
 Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, nach gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle den gegenwärtigen Beschluss unterschrieben.
 Gezeichnet: G. Rautenberg / R. Knecht / J. Lux / S. Jeandey
 (59090/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

IREPA RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 51.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2000

* Les démissions des mandats d'administrateur de Madame Françoise Stamet, de Monsieur François Mesenburg et de la société FINIM LIMITED sont acceptées.

* Monsieur Yves Schmit, employé privé résidant à Strassen, Madame Carine Bittler, employée privée résidant à Bertrange et Maître René Faltz, avocat résidant à Echternach sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

* La Compagnie de SERVICES FIDUCIAIRES S.A. est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2003.

* Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59091/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.4

ISOLTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
 R. C. Luxembourg B 56.406.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 98, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Dils / L. Geerts

Administrateur-délégué / Administrateur

(59094/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ISOLTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
 R. C. Luxembourg B 56.406.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 mars 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998 ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée Générale à la date statutaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2002.

Pour extrait conforme

J. Dils / L. Geerts

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59093/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ISAPE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

ISAPE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59092/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SILAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.151.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juillet 2000

Sont présents:

1) Monsieur Garrone Federico, représentant la SAM HIPRET sise 13, boulevard Princesse Charlotte à 98000 Monaco, porteur de titre représentatif au porteur de la S.A. SILAND de six cent vingt-cinq actions sur un total de 1.000 actions.

2) Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable représentant la S.A. SOFIROM, sise 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach et administrateur de SILAND S.A.

La séance s'ouvre vers 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Garonne, qui désigne Philippe Bossicard comme secrétaire.

L'absence de Monsieur Ilardo Giovanni est constatée, quoique convoqué régulièrement, le secrétaire signale que Monsieur Ilardo l'a prévenu de son absence, il y a de cela quelques jours, au motif qu'il était en déplacement aux USA.

L'ordre du jour, figurant sur la convocation du 17 juillet 2000:

1) Révocation d'administrateur;

2) Divers.

Le point n° 1 est examiné:

A l'unanimité des actions présentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire il est décidé de procéder à la révocation du mandat d'administrateur accordé à Monsieur Ilardo Giovanni en date du 9 juin 1998.

Les dissensions au sein du conseil d'administration en sont la raison. La présente Assemblée Générale Extraordinaire ne donne pas décharge à Monsieur Ilardo pour la mission d'administrateur qu'il a exercée au sein de la société SILAND.

A l'unanimité des actions présentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il est décidé de procéder à la révocation du mandat d'administrateur accordé à Monsieur Rienstra Hendrik en date du 30 août 1996.

A l'unanimité des actions présentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il est décidé également de procéder à la révocation du mandat d'Administrateur-délégué accordé à Monsieur Rienstra Hendrik en date du 9 juin 1998. Les dissensions au sein du conseil d'administration en sont la raison.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire ne donne pas décharge à Monsieur Rienstra pour les missions d'administrateur et d'administrateur-délégué qu'il a exercées au sein de la société SILAND.

Dans le respect des statuts et en particulier de son article 11 qui impose que le nombre d'administrateurs soit fixé à 3, il est procédé de suite à la nomination de deux administrateurs nouveaux.

A l'unanimité des voix présentes, Monsieur Salerno Domenico, domicilié 13, boulevard Princesse Charlotte à F-98000 Monaco, est nommé au poste d'Administrateur de la société SILAND. Monsieur Salerno accepte sa mission dans sa lettre qui restera annexée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

A l'unanimité des voix présentes, Monsieur Garrone Federico, domicilié 13, boulevard Princesse Charlotte à F-98000 Monaco est nommé au poste d'administrateur de la société SILAND. Monsieur Garonne accepte sa mission.

La société ne sera engagée pour ses actions futures que par la signature collective des trois administrateurs.

Le point n° 2 est examiné:

Personne ne désire ajouter de commentaire sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée vers 13 heures.

Fait à Rombach, le 28 juillet 2000.

F. Garonne / P. Bossicard

Le Président / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2000, vol. 266, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(92683/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2000.

J.E.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.364.

RECTIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 7 février 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 7 février 2000, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

- 1) Mr Andrew J. Pearce, juriste, 50, boulevard d'Angleterre, F-78110 Le Vésinet
- 2) Mr John B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, Luxembourg
- 3) Mr P. van der Westhuizen, comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59100/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 13.939.

a) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Jean Grün, industriel, Blaschette, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,
M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

b) En date du 24 mai 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 7.500.000,- est converti en EUR 185.920,1436.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 1.579,8564 pour le porter de EUR 185.920,1436 à EUR 187.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 63.732 sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 187.500,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
6. Les 7.500 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 7.500 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour KEKKONEN S.A.H.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59103/528/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ITHAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59096/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ITHAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR.

5. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.908.708,14 EUR), représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

6. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront les effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

7. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59095/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ITHAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59097/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LOBISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 52.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats jusqu'à ce jour ainsi que pour la non tenue de l'assemblée à la date statutaire. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59113/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

JEPSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 74.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 octobre 2000, conformément à l'article 7 de l'acte de constitution, que Monsieur Berndt Jeppsson, Fridagatan 5, SE-242 31 Hörby, Suède, a été nommé administrateur de la société (coopté) en remplaçant Mme Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59101/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LESANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la société LESANGE S.A.

Signature

(59107/729/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LESANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.138.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 octobre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme LESANGE S.A. tenue à Luxembourg, le 12 octobre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été approuvés,
- la perte de l'exercice 1999 a été reportée à l'exercice suivant,
- décision a été prise de confirmer la démission de Monsieur Cornelius Bechtel en tant qu'administrateur,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Dennis Bosje en tant qu'administrateur,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann, administrateur de société, demeurant rue de Trintange 27, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux autres administrateurs pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59108/729/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C no 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 7 août 2000.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et la société civile KPMG Financial Engineering avec siège à Luxembourg.

Pour mention au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour avis et conforme

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59104/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LAMBERT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.846.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2000

Monsieur Aloyse Scholtes avec siège social au 44, rue de Wiltz à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59105/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LIDBAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.016.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Pour LIDBAG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J-M. Schiltz / C. Day-Royemans

(59109/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LOCCHAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.690.

Il résulte de la décision collective des associés du 10 octobre 2000 que le siège social a été transféré du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59114/728/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1999

* La cooptation de Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Iztig en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Guiliani, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

* La cooptation de la société FINIM LIMITED en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

LAYERS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59106/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.259.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2000, vol. 538, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A.

Signature

(59110/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LOUISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.626.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Signature.

(59116/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LUXCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 12.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en l'an 2001:

- Monsieur Endre Gronnestad, general manager, demeurant au 3 Doktor vei, 0488 Oslo, Norvège, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Erlend Sundstrom, managing director, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Ole-Jacob Hansen, legal counsel, demeurant au 27 Harfrsjordsgt, 0268 Oslo, Norvège.

Est nommée réviseur d'entreprises pour l'exercice 2000:

- H.R.T. Révision, S.à r.l., société à responsabilité limitée, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Signature.

(59117/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LINSEED S.A., Société Anonyme, en liquidation.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.617.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire
du 19 septembre 2000, tenue à Luxembourg au siège de la société*

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation Maurizio Manfredi, Comptable, demeurant à L-7349 Heisdorf, 1, rue Baron de Reinach.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 29 septembre 2000 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
 2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
 3. Clôture de liquidation
 4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.
- Pour publication et réquisition

LINSEED S.A.
Société Anonyme en liquidation
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59111/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LINSEED S.A., Société Anonyme, en liquidation.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.617.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire
du 29 septembre 2000, tenue au siège de la société*

L'assemblée a approuvé le rapport de Maurizio Manfredi, commissaire à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme LINSEED S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

LINSEED S.A.
Société Anonyme en liquidation
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59112/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Looknbuy.com, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital souscrit: EUR 12.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.654.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Looknbuy.com, S.à r.l., tenue au siège social de la société en date du 3 octobre 2000, a décidé d'approuver le transfert des 75 parts sociales détenues par TOXFORD CORPORATION S.A. vers i-spire corporation Ltd.

Par conséquent, l'actionnariat de Looknbuy.com, S.à r.l. se compose dorénavant comme suit:

Algol S.p.A., ayant son siège social à Via Feltre 28/6, 20132 Milano, Italie:	75 parts
Basilichi S.p.A., ayant son siège social à Via Petrocchi, 24, 50127 Firenze, Italie:	74 parts
i-spire corporation Ltd., ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church House, 2, Church Street, Hamilton, Bermudes:	75 parts
Enrico Marinelli, résidant à Via Cimatori 5, 50122 Firenze, Italie:	26 parts
Total:	250 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59115/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LUX-TECNOCLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

L'an deux mille, le deux octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Greco, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange.

2.- Monsieur Michel Escolano, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUX-TECNOCLEAN, S.à r.l., avec siège social à L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 12 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C; inscrite au registre des sociétés sous la section B numéro 77.007.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Michel Escolano, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Michel Greco, prèdit, ici présent et ce acceptant, cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LUX-TECNOCLEAN, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), que Monsieur Michel Escolano a reconnu par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites par:

Monsieur Michel Greco, prèdit 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Greco, M. Escolano, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2000, vol. 853, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 octobre 2000.

C. Doerner.

(59119/209/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LUX-TECNOCLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(59120/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

LUXMARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

Signature.

(59118/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

M.A.H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 76.644.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 juillet 2000, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59121/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MARBRENERIE MOSAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4559 Differdange, Um Bau.
R. C. Luxembourg B 68.755.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59122/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MATRIX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.584.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 3rd, 2000

* The co-option of Mr Alan Frederick Winterbottom, a Trust Manager, West House, West's Centre, Peter Street, St.- Helier, Jersey JE4 8PT, Channel Islands, as a Director in replacement of Mrs Heather Susan Falle who resigned be ratified.

* Mrs Frances Margaret Leonard, Mr Graeme Peter Morant and Mr Alan Frederick Winterbottom are reappointed as directors and Mr Roger Wilding, is reappointed as statutory auditor for a new period of 3 years until the Annual General Meeting of 2003.

Luxembourg, April 3rd, 2000.

For true copy

MATRIX HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59126/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MARCUNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.199.

Statuts coordonnés, en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 15 septembre 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(59123/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MASLET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.613.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Coonseil d'Administration du 23 mars 2000

* Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

MASLET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59124/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MASLET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 février 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2000.

Certifié sincère et conforme

MASLET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59125/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 398, route d'Esch.

L'actionnaire-gérant de la société SCI LUXEMBOURG, S.à r.l., SCI INTERNATIONAL LTD a son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis. L'adresse mentionnée dans l'acte de constitution, 1929 Allen Parkway, Houston, TX 77019, Etats-Unis est le siège administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCI INTERNATIONAL LTD

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59186/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MB VENTURES CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.412.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 28, 2000

* Messrs. Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, residing in Howald (Luxembourg); Mr Edoardo Lecaldano Sasso La Terza, Administrateur de Sociétés, residing in Milan (Italy) and Mr Brian R. Wood, Administrateur de Sociétés, residing in Amsterdam (Netherlands) are reappointed as directors and FIN-CONTROLE, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg is reappointed as statutory auditor for a new period of 6 years until the Annual General Meeting of 2006.

Luxembourg, March 28, 2000.

For true copy

MB VENTURES CAPITAL S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59127/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MEDCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 52.326.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 19 octobre 2000.

Signature.

(59128/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MOKEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.116.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(59137/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MOKEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2000 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Madame Monika Assaraf,

Madame Fara Chorfi,

Monsieur Raymond Felix.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:

UNIVERSALIA FIDUCIAIRE S.A.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59136/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2000

* La révocation de Monsieur Lallemand de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 est acceptée;

* Monsieur Tatsumi Kuboyama, administrateur de sociétés, demeurant 14, rue de Malakoff, F-92320 Châtillon, est nommé Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance à lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Fiat à Luxembourg, le 29 mai 2000.

MEGATOWN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

T. Nagasawa / N. Kambe / MEGATOWN INTERNATIONAL CO. LTD

Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59129/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SORMIOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 73.579.

In the year two thousand, on the ninth of October.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an Extraordinary General Meeting of Partners of SORMIOU, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er},

a company registered by deed received by the above-mentioned notary on the 22 December 1999, whose Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 208 of 15 March 2000,

a company registered with R. C. Luxembourg section B number 73.579.

The Meeting was opened at 5.30 p.m., presided by Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Maître Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting being thus constituted, the Chairman declared and requested the Notary to act:

I. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

- 1) Liquidation of the Company;
- 2) Appointment of a Liquidator;
- 3) Determination of the powers of said Liquidator;
- 4) Determination of the remuneration of said Liquidator.

II. That the totality of the partners is present or represented, as appears from the attendance list which, after having been signed ne varietur by the attending or represented partners, shall remain attached to the present deed to be registered together with it.

III. That the whole capital of the Company being present or represented, the partners consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. That the present Meeting, which represents the whole of the capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides the Company shall go into liquidation as of the present date.

Second resolution

The meeting decides to appoint Maître Pierre Metzler, lawyer, residing in Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148bis of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Partners, inasmuch as it may be required.

The Liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Fourth resolution

The Liquidator shall be remunerated according to standard usage.
There being no further business, the meeting was closed at 5.45 p.m.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at twenty-five thousand francs (frs 25,000.-).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed was wholly read and interpreted before the meeting, the members of the Board of the Meeting, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, have all signed with Us, the Notary, the present deed, no other partner present having demanded to sign with Us.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société de droit luxembourgeois dénommée SORMIOU, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, société constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1999, statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 208 du 15 mars 2000, société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.579. L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme Secrétaire Maître Michel Bulach, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire instrumentant d'acter :

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant :

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un Liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du Liquidateur.

II. Que tous les Associés sont présents ou représentés, ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée ne varier par les Associés présents et représentés.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les Associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Liquidateur Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- frs).

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et lecture faite aux personnes comparantes, les membres du bureau de l'assemblée, tous connus du Notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signé : Brouxel, Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 126S, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 octobre 2000.

T. Metzler.

(59205/222/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SOUIMANGA COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 27.129.

En date du 31 juillet 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 3.250.000,- est converti en EUR 80.565,3956.
3. Le capital converti actuel et augmenté à concurrence de EUR 684,6044 pour le porter de EUR 80.565,3956 à EUR 81.250,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 27.617,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à quatre-vingt et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 81.250,-), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 3.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 3.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SOUIMANGA COMPANY S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(59206/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

EKBACKEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue L. Thyès.

STATUTS

L'an deux mille, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. REPARADE NOMINEES N.V., dont le siège est établi à Caracasbaaiweg 199, P. O. Box, Curaçao (Antilles Néerlandaises);

2. ESTOURNEL NOMINEES N.V., dont le siège est établi à Caracasbaaiweg 199, Curaçao (Antilles Néerlandaises).

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Anna Bobo Remijn, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations en date du 19 juin 2000, lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EKBACKEN HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juillet à 12.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. REPARADE NOMINEES N.V., préqualifiée, une action	1
2. ESTOURNEL NOMINEES N.V., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100 %, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,- LUF) .

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005 :

a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant 62, rue Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
 b) Monsieur Bart Zech, Maître en droit, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mademoiselle Anne Compère, employée privée, demeurant à L-1208 Luxembourg, 2, rue François Baclesse.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005: GALINA INCORPORATED, dont le siège est établi Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques).

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Remijn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 84, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59274/220/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

FININDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDUINVEST S.A., ayant son siège social à Via Simen 3, Lugano (Suisse),

ici représentée par Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagondange (France), spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 12 septembre 2000;

2.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Francesca Barcagioni, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 11 septembre 2000;

3.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel.

Les prérites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FININDE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à 103.250,- EUR (cent trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 2.065 (deux mille soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 12 septembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec le rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2000. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDUINVEST S.A., préqualifiée.	2.063	103.150
2. M. Henri Grisius, prénommé	1	50
3. M. John Seil, prénommé	1	50
Totaux:	2.065	103.250

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 103.250,- EUR (cent trois mille deux cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 100.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: AUDIEX S.A., ayant son siège à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Evrard, F. Barcaglioni, J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 84, case 7. – Reçu 41.651 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59275/220/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

**CANALVILLE S.A., Société Anonyme,
(anc. NATIONAL CONSTRUCTION S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 40.335.

L'an deux mille, le neuf octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATIONAL CONSTRUCTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 1^{er} avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 447 du 6 octobre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Schiltz, ingénieur Ecole Central Paris, demeurant à F-Croissy-sur-Seine.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Ritter, employée privée, demeurant à F-Hettange-Grande.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société de NATIONAL CONSTRUCTION S.A. en CANALVILLE S.A.
- 2.- Transfert du siège social de Luxembourg à Livange.
- 3.- Extension de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de NATIONAL CONSTRUCTION S.A. en CANALVILLE S.A. L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CANALVILLE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie à L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Livange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article quatre des statuts derrière l'alinéa trois le paragraphe suivant:

«La société a pour objet le développement et l'exploitation de logiciels informatiques et de sites internet, l'achat, la vente et la location de matériels informatiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Schiltz, C. Ritter, J. Treis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2000, vol. 415, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2000.

E. Schroeder.

(59340/228/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

CANALVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 40.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 octobre 2000.

E. Schroeder.

(59341/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.088.

L'an deux mille, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COPAIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.088, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 237 du 3 juin 1992. Les statuts ont été modifiés suivant décision actée sous seing privé de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 3 mai 1999, publiée au Mémorial C, numéro 77 du 24 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freyrange (B).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josiane Dhamen, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de EUR 842.838,- (huit cent quarante-deux mille huit cent trente-huit Euro) en vue de ramener le capital social souscrit de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille Euro) à EUR 397.162,- (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-deux Euro) par remboursement aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille Euro (1.240.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit de la société à concurrence de huit cent quarante-deux mille huit cent trente-huit Euro (842.838,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent quarante mille Euro (1.240.000,- EUR) à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-deux Euro (397.162,- EUR) sans annulation d'actions existantes, moyennant remboursement d'un montant de huit cent quarante-deux mille huit cent trente-huit Euro (842.838,- EUR) aux actionnaires, tels qu'ils sont indiqués sur la liste de présence, en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à EUR 397.162,- (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-deux Euro), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale; entièrement libérées.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.J. Reyter, A. Galassi, J. Dhamen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 126S, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

P. Frieders.

(59360/212/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

P. Frieders.

(59361/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

DUPLITAPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.613.

L'an deux mille, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUPLITAPE, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte sous seing privé en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 208 du 29 décembre 1972, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 358 du 27 décembre 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant à B-Meixe-le-Tige.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts pour donner à la société une durée illimitée.
- 2) Adoption de l'EUR comme monnaie d'expression du capital.
- 3) Conversion du capital actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,6906.

- 4) Augmentation du capital converti à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.622,- sans émissions de nouvelles actions.
- 5) Adoption d'une valeur nominale de EUR 25,- par action.
- 6) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.
- 7) Echange des 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.
- 8) Suppression de l'article 7 des statuts relatif aux actions de garantie des administrateurs et des commissaires.
- 9) Suppression de la dernière phrase de l'article 8 des statuts relative au 1^{er} exercice.
- 10) Refonte complète des statuts.
- 11) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts pour donner à la société une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent six euro (30.986,6906 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250,- sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.622,-.

L'existence des bénéfices reportés a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un certificat établi en date du 12 septembre 2000, signé par l'administrateur-délégué et certifié exact par INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes.

Lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts relatif aux actions de garantie des administrateurs et des commissaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 8 des statuts relative au 1^{er} exercice.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUPLITAPE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, la commercialisation et la représentation de tous produits industriels et commerciaux. La société pourra en outre faire toutes prestations de service relatives aux produits susmentionnés ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euro), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou déduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la signature journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent soixante-trois virgule trois mille quatre-vingt-quatorze euro (263,3094 EUR) est évalué à dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (10.622,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Kozinska, C. Lahyr, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59368/220/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.

R. C. Luxembourg B 19.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 3, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59130/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PARTEUROSA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.362.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2000

- Mademoiselle Carolle Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

PARTEUROSA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59155/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2000

- Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, 16 quai du Seujet, CH-1201 Genève 1, Monsieur Max Clergeau, employé privé, 51, rue des Bains, L-01220 Divonne-les-Bains, et Monsieur Ernesto Porro, administrateur de sociétés, 6, rue Bello, CH-1206 Genève sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006. FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, sise 25A, boulevard Royal, L-2986 Luxembourg, est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2000.

MISURE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59131/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 50.809.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59132/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 50.809.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Pétange le 18 juillet 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark;

Madame Annie Melsen-Polfer, sans état, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 18 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59133/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ALS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.265.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59292/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2000

- Madame Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yohanns, démissionnaire. Elle termine le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait, le 8 juin 2000.

Certifié sincère et conforme
NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59141/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2000

- Les cooptations de la société FINIM LIMITED, avec siège social à Jersey, Channel Islands en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire, respectivement de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, sont ratifiées. Les mandats de la société FINIM LIMITED ainsi que de Mademoiselle Carole Caspari viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme
NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.
J.-R. Bartolini / FINIM LIMITED
Administrateur / Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59142/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1999

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Guy Lammar, employé privé, 3, rue Batty Weber, L-8063 Bertrange et Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woier, L-4687 Differdange ainsi que de Madame Yolande Johanns, employée privée, 5, An der Reispelt, L-4981 Reckange sur Mess sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005;

- le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59143/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 octobre 2000, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59134/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MONDO PASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 10, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 53.815.

Le bilan au 29 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59138/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

MONDO PASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 10, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 53.815.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Differdange le 2 octobre 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 29 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau.

Administrateurs:

Monsieur Jules Jannizzi, agent immobilier, demeurant à L-Differdange;

Madame Jannizzi-Tommasini Nérine, maître-coiffeuse, demeurant à L-Differdange;

Madame Nelly Canale Fraioli, cuisinière, demeurant à F-57390 Russange.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 2 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59139/762/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

NIFEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.187.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 447 du 11 septembre 1996.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et la société civile KPMG Financial Engineering avec siège à Luxembourg en date du 1^{er} août 2000.

Pour mention au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 30 août 2000.
 Pour avis et conforme
 Pour NIFEA HOLDING S.A.
 KPMG Financial Engineering
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59140/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

NORDESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
 R. C. Luxembourg B 72.684.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 décembre 1999, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59144/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

NORTHERN BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
 R. C. Luxembourg B 77.962.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 septembre 2000, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59145/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 17.620.

—
 EXTRAIT

Il ressort des résolutions du Conseil d'Administration du 3 mai 2000 que Monsieur Jean-Michel Dhenain, administrateur de sociétés, demeurant 64, avenue des Etats-Unis, F-78000 Versailles, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Teddy Megarbane, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale pour cooptation.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour extrait conforme
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59200/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

**OCCIMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCCIMED S.A.).**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg 17.248.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 543, fol. 83, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. Dostert

Gérant

(59146/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

OCCIMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg 17.248.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 8 juillet 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 543, fol. 83, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. Dostert

Gérant

(59147/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

OKEÏNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.983.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2000

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2000 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal Angeli, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,
- Maître Roger Caurla, administrateur, demeurant à Mondercange,
- Monsieur Alain Vasseur, administrateur, demeurant à Holzem.

Commissaire aux Comptes:

HIFIN S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Siège social:

3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

Pour extrait conforme

OKEÏNA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59150/696/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

POLYMA & POLYCOLOR, Société Anonyme.

Siège social: L-4085 Esch-sur-Alzette, 1, rue Henri Dunant.
R. C. Luxembourg B 7.664.

Le bilan et le compte des pertes et profits, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2000, vol. 317, fol. 82, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59165/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

OFFICE CENTRAL DU PRET HYPOTHECAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8380 Capellen, 81, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.710.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59149/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

OFFICE CENTRAL DU PRET HYPOTHECAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8380 Capellen, 81, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.710.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Capellen le 19 juin 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame Marie Hubert en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

Administrateurs:

Madame La Comtesse de Briey, sans profession, demeurant au Château de Jenneret à Bende, B-4941 Durbuy;

Madame Marcelle dite Nicole Collot, administrateur de société, demeurant 9, avenue des Petits Epines, B-6600 Bastogne;

Madame Nelly Nicolay, directeur de société, demeurant 29, rue Belle Vue, B-6780 Messancy;

Monsieur Georges Nelissen, directeur de société, demeurant 30, rue Hiel, L-6769 Insenborn;

Monsieur Pierre Yernaux, administrateur de société, demeurant 23, allée des Allouettes, B-5101 Namur.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 19 juin 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59148/762/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PARKING DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 50.178.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Michel Mulliez, administrateur de sociétés, CH-Thonex, président du Conseil d'Administration,

M. Guy Geffroy, directeur financier, F-Lille,

SOPARES S.A., Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

La société civile KPMG Audit, avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 22 août 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour PARKING DE KIRCHBERG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59154/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PALFIJN REST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.276.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 26 septembre 2000*

En date du 26 septembre 2000, le conseil d'administration coopte en remplacement de Madame Päivi Penttilä, juriste, demeurant 1 C 29, Sörnäisten rantatie à FIN-00530 Helsinki (Finlande), administrateur démissionnaire, Monsieur Tommi Veteläinen, demeurant 7 D 42, Vähäntuvantie à FIN-00390 Helsinki (Finlande).

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Tino Teponoja, conseiller financier, demeurant 1, Arttolantie à FIN-00750 Helsinki (Finlande);
- Veli Ahtee, juriste, demeurant à FIN Salo (Finlande);
- Tommi Veteläinen, demeurant 7 D 42, Vähäntuvantie à FIN-00390 Helsinki (Finlande).

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59151/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PALMETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.017.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59152/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PALMETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.017.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 mai 2000 que:

* Sont réélus aux postes d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

* Est réélue au poste de Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59153/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROFORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59168/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PEDIMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 40, Cité Jacques Steichen.
R. C. Luxembourg B 70.613.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59157/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PEDIMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 40, Cité Jacques Steichen.
R. C. Luxembourg B 70.613.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Mondercange le 4 août 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Madame Marcelline Della Modesta, employée privée, demeurant à L-4916 Bascharage, rue Boeltgen;

Madame Hilde Basten, pédicure médicale, demeurant à L-3944 Mondercange, 40, Cité Steichen;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 4 août 2000.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59156/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.024.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Signature

Un mandataire

(59160/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MDM.

Siège social: Foetz.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2000, que la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur François Muller, demeurant à Luxembourg. 90 parts sociales

Monsieur Jean Molitor, demeurant à Luxembourg 90 parts sociales

Pour copie conforme

F. Muller / J. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2000, vol. 317, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(59197/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet.

H. R. Luxemburg B 46.073.

Im Jahre zweitausend, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft PEDROSS INTERNATIONAL A.G., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals zu Wiltz residierenden Notar Paul Bettingen am 9. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 90 vom 11. März 1994, und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 448 vom 10. November 1994 und gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven, am 30. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 572 vom 20. Oktober 1997, statt.

Als Vorsitzende der Versammlung amtiert Frau Nathalie Carbotti, Privatbeamtin, zu Luxemburg wohnend, welche Herrn Emmanuel Mathis, Privatbeamter, zu Niederkerschen wohnend, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Regina Rocha Melanda, Privatbeamtin, zu Düdelingen wohnend.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben, nach ne varietur-Paraphierung durch die Komparanten und den Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

3) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

4) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

a) Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von seinem jetzigen Betrag von siebenhundertzweiundsechzigtausend Deutsche Mark (762.000,- DEM) auf einhundertfünfundneunzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Deutsche Mark (195.583,- DEM) durch die Rückerstattung an die Aktionäre von fünfhundertsechundsechzigtausendvierhundertsiebzehn Deutsche Mark (566.417,- DEM) im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital, wobei die Anzahl der Aktien unverändert bleibt.

b) Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

c) Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark in Euro im Verhältnis von 1,95583 Deutsche Mark für 1,- Euro.

d) Abänderung von Artikel 5, Absatz 5.1. und Absatz 5.4., erster Satz, der Statuten.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von siebenhundertzweiundsechzigtausend Deutsche Mark (762.000,- DEM) auf einhundertfünfundneunzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Deutsche Mark (195.583,- DEM) herabzusetzen durch die Rückerstattung an die Aktionäre von fünfhundertsechundsechzigtausendvierhundertsiebzehn Deutsche Mark (566.417,- DEM) im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital, wobei die Anzahl der Aktien unverändert bleibt.

Der Verwaltungsrat wird beauftragt, gemäss den Bestimmungen von Artikel 69, wie abgeändert, des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Rückerstattung an die Aktionäre vorzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark in Euro im Verhältnis von 1,95583 Deutsche Mark für 1,- Euro umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 5, Absatz 5.1. und Absatz 5.4., erster Satz, der Statuten abzuändern wie folgt:

a) **Art. 5, Absatz 5.1.:**

«Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) und ist aufgeteilt in siebenhundertzweiundsechzig (762) Aktien ohne Nennwert.»

b) **Art. 5, Absatz 5.4., erster Satz:**

«Das Gesellschaftskapital kann bis zu einem Betrag von einer Million zweiundzwanzigtausendfünfhundertzweiundsiebzig Euro (1.022.572,- EUR) erhöht werden, eingeteilt in siebentausendsiebenhundertzweiundneunzig (7.792) Aktien ohne Nennwert, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien mit oder ohne Emissionsprämie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf dreissigtausend luxemburgische Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.
 Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
 Gezeichnet: N. Carbotti, E. Mathis, R. Rocha Malanda, A. Weber.
 Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2000, vol. 419, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 16. Oktober 2000.

A. Weber.

(59158/236/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 46.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59159/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 52.059.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(59161/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 52.059.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 tenue à Pétange le 14 juillet 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Guilianelli Lucien, ingénieur commercial, demeurant à F-54720 Lexy;

Monsieur Jean-Claude Keyeux, technicien-électricien, demeurant à F-Pepinster Cornesse;

Monsieur Jacques Keyeux, technicien-électricien, demeurant à F-Pepinster Cornesse.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE WAGNER PASCAL, L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 14 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59162/762/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 45.517.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59317/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

P.L.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.
R. C. Luxembourg B 73.519.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 septembre 2000

S'est réuni le conseil d'administration de la société P.L.I. LUXEMBOURG S.A. en date du 7 septembre 2000 et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé nouveau président du conseil d'administration M. Luc Pintens, administrateur, demeurant 29, Lippelose Weg à B-2890 Sint Amands en remplacement de M. Claude-Charles André, administrateur-délégué, demeurant 5, avenue Antoinette Herlin à B-1310 La Hulpe, et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Cette nomination prendra fin à l'expiration de son mandat d'administrateur. Les actionnaires acceptent, à l'unanimité, cette proposition pour la nomination du nouveau président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59163/728/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

P.L.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.
R. C. Luxembourg B 73.519.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2000

Se sont réunis les actionnaires de la P.L.I. LUXEMBOURG S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre et ont pris la résolution suivante:

Sont nommés Administrateurs, dès ce jour jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2005:

- M. Luc Pintens, demeurant 29, Lippelose Weg, B-2890 Sint Amands,
- M. Eric Lemaître, demeurant 56, rue Tenbosch, B-1050 Bruxelles,
- M. Christian Levie, demeurant 2, rue P. Lancsweert, B-1150 Bruxelles,
- M. Stéphane Heynen, demeurant 26, Chemin de la Bruyère, B-1473 Glamais,
- M. Pierre Vandergeeten, demeurant 56, rue Sur les Thiers, B-4360 Oreye.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59164/728/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.142.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Dudelange le 14 juillet 2000

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés.

- Titre n° 1 donnant droit à 500 actions numérotées de 1 - 500
- Titre n° 2 donnant droit à 500 actions numérotées de 501 - 1000.

Administrateur-délégué:

Monsieur Wagner Pascal, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Administrateurs:

Monsieur Rosati Fabio, commerçant, demeurant à L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch;
Mademoiselle Wampach Antoinette, commerçante, demeurant à L-6765 Grevenmacher, 9, rue des Vignes.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 13 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59182/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.666.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 septembre 2000

Il en résulte que les démissions de Messieurs L. Boyd, W.G. Boustred, H.M. Brown, J.R. Darné, P.W.G. de Jager, D.E. Salmon et J.T. Wheeler du conseil d'administration ont été acceptées avec effet à partir du 15 septembre 2000 et que Messieurs D.A.L. Bennett, T.A.M. Bosman et G.M. Holford sont nommés administrateurs avec effet à partir du 15 septembre 2000.

Il en résulte que le siège social dès le 15 septembre se trouvera à Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

D.A.L. Bennett / T.A.M. Bosman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59166/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 45.889.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, die am 6. Oktober 2000 in Luxemburg stattfand

Die Generalversammlung beschliesst, zusätzlich zu Herrn Ernzer Herrn Christoph Cramer zum zweiten alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung können die Geschäftsführer Entscheidungen allein fällen und die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig binden.

Die Bestellung von Herrn Cramer zum Geschäftsführer ist an seine Mitgliedschaft im Verwaltungsrat gebunden. Scheidet Herr Cramer, aus welchem Grund auch immer, aus dem Verwaltungsrat aus, gilt seine Funktion als Geschäftsführer ebenfalls als beendet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Oktober 2000.

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 85, case 12.

(59167/656/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

RHODE ISLAND (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 10.843.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2000

- L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs Fabio Mazzoni, Géraldine Laera Schmit et Alain Heinz et leur a accordé décharge pleine et entière de leur mission accomplie jusqu'à ce jour.

- MM. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, Christian Faltot, administrateur, demeurant à F-Villerupt, et Peter Cox, consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes), ont été désignés en qualité d'administrateurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

- L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et lui a accordée décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

- La société EUROTRUST S.A., avec siège social à Luxembourg a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59174/607/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.074.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 700, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(59170/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.074.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2000

3. Le Conseil a décidé en date du 26 juin 1999 d'accepter, à la demande de deux actionnaires, de racheter 10 actions de catégorie B pour un montant de LUF 1.222.815,- par action, soit un montant total de LUF 12.228.150,-.

Il décidait, en outre, de rectifier le montant octroyé aux actionnaires lors des rachats d'actions de 1990 et 1997. En conséquence, un montant de LUF 1.356.410,- a été versé aux actionnaires.

L'Assemblée Générale retifie les décisions prises lors de ce Conseil d'administration du 26 juin 1999 et décide d'affecter la somme de LUF 13.584.560,-, soit EUR 336.752,45 à la réserve pour actions propres.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats de 1999.

5. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59169/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

PROTON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1999

La cooptation de FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de M. Hubert Hansen démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait, le 2 juin 1999.

Certifié sincère et conforme

PROTON INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59171A/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SMART, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 47.246.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Signature.

(59176/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

REAL ESTATE MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 32.104.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5bis, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59171/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

REPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.574.

Acte constitutif publié à la page 12035 du Mémorial C n° 251 du 17 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59172/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

RIGBY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 2000

- La cooptation de M. Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Yolande Yohanns, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

- M. Serge Krancenblum, MBA, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait, le 8 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

RIGBY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59175/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROCADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 72.988.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 décembre 1999, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59177/779/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

RETHER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 9.841.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 2 mai 2000

A) Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 1999:

a) *administrateurs:*

M. Paul Boltz, administrateur de sociétés, Bertrange, administrateur-délégué,
M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué,
M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

b) *commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

B) Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de DEM 2.000.000,- est converti en EUR 1.022.583,76239.
3. La valeur nominale des 20.000 actions existantes est supprimée.
4. Le capital est augmenté à concurrence de EUR 27.416,23761 et porté à EUR 1.050.000,- sans émission d'actions nouvelles par capitalisation d'un montant de DEM 53.621,50 prélevé sur le bénéfice.
5. L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 1.050.000,-, représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.»

Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour *RETHER FINANCE S.A.*
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59173/528/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2000

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Ballinari, administrateur de sociétés, CH-Lugano, Franco Perruzi, administrateur de sociétés, I-Turin et Massimo Peruzzi, administrateur de sociétés, I-Turin sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le mandat du Commissaire aux comptes de CEFID, CH-Lugano est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour *ROSCOFF HOLDING S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59181/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

S.D.B. INTERNATIONAL.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.870.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

Signature.

(59188/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.089.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59180/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.089.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

5. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent huit mille sept cent quatre-vingt euros quatorze cents (1.908.780,14 EUR), représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale (. . .).»

6. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront les effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

7. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59178/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59179/565/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.039.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du Conseil d'Administration du 3 mai 2000 que Monsieur Jean-Michel Dhenain, administrateur de sociétés, demeurant 64, avenue des Etats-Unis, F-78000 Versailles, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Teddy Megarbane, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale pour cooptation.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59201/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.940.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 avril 1999 que la nomination, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 1998, de Monsieur Alberto Piaser, demeurant avenue du Recteur Poincaré, F-75016 Paris, au poste d'administrateur de SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., en remplacement de Monsieur Michel Cicurel a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59184/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SCORENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1999

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Mohamed Nader Atassi, ingénieur, Damas, Mademoiselle Diala Attassi, administrateur de sociétés, Beyrouth et Monsieur Hammad Atassi, ingénieur, Beyrouth sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le mandat du Commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour SCORENCO S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59187/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.003.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59195/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.003.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 15 mai 2000 que:

* Ont été réélus aux postes d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

* L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59196/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ANEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.222.

Le bilan au 30 novembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 8 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000. Signature.
(59300/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

ANEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 août 2000

Les comptes clôturés au 30 novembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 novembre 1999.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 novembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

ANEA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59299/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOLUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.040.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du Conseil d'Administration du 3 mai 2000 que Monsieur Jean-Michel Dhenain, administrateur de sociétés, demeurant 64, avenue des Etats-Unis, F-78000 Versailles, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Teddy Megarbane, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale pour cooptation.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59204/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.
